

06.09.2010 - 14:00 Uhr

Helsana et Sanitas coopèrent pour l'achat de prestations hospitalières stationnaires

Zurich (ots) -

Helsana, Sanitas et CPT font office de précurseurs en matière d'achat de prestations. Les trois entreprises, qui comptent ensemble 2,1 millions d'assurés au titre de l'assurance de base, procéderont dès 2011 à un achat commun de prestations hospitalières stationnaires dans l'assurance de base. Elles mettent ainsi à profit la marge de manoeuvre offerte par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) pour favoriser la concurrence. Compte tenu d'un volume de prestations combiné avoisinant les 2 milliards de francs, cette coopération doit permettre de négocier des conditions plus intéressantes qu'en passant par tarifsuisse, filiale de santésuisse, ce qui profitera aux clients de chaque entreprise. De plus, les coûts d'exploitation des trois entreprises en seront réduits, ce qui se répercutera à nouveau positivement sur la clientèle.

La nouvelle coopération repose sur un accord entre Helsana et Sanitas, qui inclut CPT par le biais d'un contrat avec Sanitas. La coopération porte uniquement sur l'achat de prestations hospitalières stationnaires dans l'assurance de base. Elle répond aux orientations stratégiques des entreprises concernées.

Daniel H. Schmutz, CEO d'Helsana, précise: «Nous disposons d'un bon système de santé. La loi sur l'assurance-maladie prévoit une marge de manoeuvre entrepreneuriale pour les différents acteurs. Nous souhaitons exploiter davantage cette possibilité, pour le bénéfice de nos clients, afin de nous distinguer sur le marché. Nous l'avions déjà mentionné dans notre nouvelle stratégie, présentée en juin dernier.»

Otto Bitterli, CEO de Sanitas, ajoute: «Il nous apparaît indispensable de ne pas seulement encourager une plus forte concurrence dans le domaine de la santé, mais de nous engager concrètement dans cette direction. Avec nos partenaires de coopération, nous souhaitons dégager des alternatives dans le domaine de l'assurance de base et négocier des contrats avec des partenaires tarifaires, afin d'apporter une plus-value à nos clients.»

Mettre à profit la marge de manoeuvre prévue par la LAMal en faveur des assurés

Dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (selon la LAMal), toutes les prestations sont actuellement achetées de manière centrale par santésuisse. Il en résulte que les conditions sont les mêmes pour tous les assureurs, quelles que soient leur taille et leur position sur le marché. Bien que la concurrence soit expressément autorisée par la LAMal, celle-ci était jusqu'alors inexistante en matière de prix ou de qualité pour le domaine de prestations de l'assurance de base: les clients sont affiliés à des assureurs différents, mais bénéficient de prestations identiques. Il n'y a donc point de distinction particulière. A contrario, les assureurs-maladie négocient déjà, individuellement ou de manière groupée, des conditions contractuelles particulières en matière d'assurances complémentaires (selon la LCA).

Pour les hôpitaux, cette coopération entre Helsana, Sanitas et CPT en matière d'achat de prestations ne représente pas une nouveauté. En effet, ils ont déjà pour habitude de dialoguer avec des assureurs et

cantons différents pour ce qui est de l'assurance-accidents et de l'assurance-maladie. En achetant conjointement des prestations, Helsana, Sanitas et CPT souhaitent mettre à profit la marge de manoeuvre concurrentielle dont ils disposent. Dans le même temps, cette coopération permettra de réaliser de substantielles économies sur les frais d'exploitation.

Une coopération judicieuse au vu de l'évolution du marché hospitalier

Helsana et Sanitas procéderont dès le 1er janvier 2011 à des négociations conjointes avec les hôpitaux pour les prestations stationnaires. Cette date ne doit rien au hasard: en effet, le financement des hôpitaux en Suisse va être totalement remanié dès 2012. Les prestations hospitalières seront alors rémunérées en fonction de forfaits par cas (DRG). Ces forfaits par cas seront fondés sur les prestations médicales fournies et non plus en premier lieu sur le temps d'alitement des patients. Les hôpitaux disposeront alors également d'une plus grande liberté pour se positionner sur le marché avec leurs prestations.

Partenaires sur le marché des prestations - concurrents sur le marché des assurances

La coopération entre Sanitas et Helsana ne porte que sur le secteur hospitalier stationnaire dans l'assurance de base. Les prestations ambulatoires au titre de l'assurance obligatoire des soins n'en font nullement partie. Grâce à un accord de coopération entre CPT et Sanitas, l'assurance CPT fait également partie de la communauté d'achat nouvellement formée, qui représente donc un total de 2,1 millions d'assurés, soit une part de marché de 28 pour cent.

Indépendamment de leur coopération dans le secteur hospitalier, Helsana et Sanitas souhaitent collaborer avec tarifsuisse, la filiale de santésuisse chargée des négociations tarifaires. Les deux assureurs demeurent concurrents sur le marché de l'assurance. Ils défendront à leur manière les intérêts de la branche et poursuivront, en accord avec leur stratégie respective, leur propre voie pour accroître la concurrence dans le domaine de l'assurance-maladie.

Le Groupe Helsana

Le Groupe Helsana est le premier assureur maladie et accidents en Suisse. Il épaulé les particuliers et les entreprises en matière de santé et de prévoyance, ainsi qu'en cas de maladie et d'accident. Avec des recettes de primes de 5,5 milliards de francs, le Groupe Helsana occupe une position de tête sur le marché suisse de l'assurance. Présent sur l'ensemble du territoire, il emploie plus de 3000 collaborateurs répartis sur 70 sites. Le Groupe Helsana est une société anonyme non cotée en bourse, organisée sous forme de holding. Font partie du Groupe Helsana les assureurs-maladie Helsana, Progrès, sansan, avanex, aerosana et maxi.ch (plus de détails sur: www.helsana.ch)

En ce qui concerne les particuliers, le Groupe Helsana protège près de 1,9 million de personnes en Suisse contre les conséquences financières de la maladie, de l'accident, de la maternité et de la vieillesse. En ce qui concerne les entreprises, où le Groupe Helsana n'agit que sous la seule marque Helsana, il assure près de 54'000 entreprises et associations (pour plus de 700'000 assurés) contre les conséquences économiques de l'incapacité de travail des employés par suite de maladie ou d'accident. Des prestations liées à la gestion de la santé en entreprise viennent compléter l'offre.

Le Groupe Sanitas

Fort de plus de 880'000 assurés et affichant un volume de primes de près de 2,3 milliards de francs, le Groupe Sanitas fait partie des plus grands assureurs-maladie suisses. Il propose un vaste choix de produits en matière d'assurance-maladie au titre de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal et au titre des assurances

complémentaires facultatives selon la LCA.

Le groupe a été fondé en 1958 sous forme de fondation. La Fondation Sanitas Assurance Maladie est seule actionnaire de Sanitas Participations SA, qui assume nouvellement la fonction de holding et qui chapeaute les sociétés anonymes opérationnelles. Trois de ces sociétés sont actives dans le domaine de l'assurance de base (Sanitas Assurances de base SA, Wincare Assurances SA et Compact Assurances de base SA) et deux autres sociétés s'occupent des affaires d'assurance complémentaire (Sanitas Assurances privées SA et Wincare Assurances complémentaires SA). Le site Internet www.sanitas.com fournit de plus informations sur les produits et services de l'entreprise.

La fusion de Sanitas et CPT a été annoncée en mai 2010.

L'approbation des autorités compétentes devrait être donnée au cours des prochaines semaines. Ensemble, Sanitas et CPT compteront environ 900 000 assurés LAMal pour un total de 1,2 million de clients et un volume de primes de 3,4 milliards de francs.

Contact:

Helsana

Rob Hartmans, responsable Communication

Tél.: +41/43/340'12'12

Mobile: +41/79/254'03'66

E-Mail: rob.hartmans@helsana.ch

Sanitas

Isabelle Vautravers, responsable Communication

Tél.: +41/44/298'62'96

Mobile: +41/79/641'25'78

E-Mail: isabelle.vautravers@sanitas.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100609805> abgerufen werden.